

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 mars 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions (1) sur le projet de loi modifiant les articles 55, 56 et 57 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

Par M. MONICHON

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 21 mars 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 20 mars 1958, page 617, 1^{re} colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. de Montalembert, *Président* ; Paul-Emile Descomps, Colonna, *Vice-Présidents* ; de Menditte, Joseph Raybaud, *Secrétaires* ; Baratgin, Blondelle, Borgeaud, Bruyas, Chaintron, Champeix, Henri Cordier, Michel Debré, Gilbert-Jules, Josse, Roger Laburthe, Georges Laffargue, Monichon, Nayrou, Joseph Perrin, Quenum-Possy-Berry, Rabouin, Riviérez, Rochereau, Alex Roubert, Teisseire, Ludovic Tron, François Valentin, Maurice Walker, Zéle.

Voir le numéro :

Conseil de la République : 325 (Session de 1957-1958).
